N/Réf.: 141-02



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2022 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini et à la salle 103 du Centre administratif de Roberval, ce 31^e jour de mai 2022, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président; M^{me} Janot Pagé Kroft; M^{me} Chantale Nadeau; M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette; M^{me} Flavie Tremblay; M. Carl Bouchard; M^{me} Audrey Piquette; M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche; M^{me} Maryse Perron Chartier;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de Me Annie Tremblay, secrétaire

Absences:

générale.

M. Jimmy Meunier, vice-président; M^{me} Mélanie Jobin, membre du personnel; M. André Desmarquis, membre de la communauté; M^{me} Zoé Paradis, membre de la communauté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 24 mai 2022 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Paysdes-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

CA-0289-05-22

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. <u>Période de questions accordée au public</u>

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration

6.1 Comité de vérification

Il n'y a rien à signaler.

6.2 <u>Comité des ressources humaines</u>

Il n'y a rien à signaler.

6.3 <u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>

Il n'y a rien à signaler.

6.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

6.6 <u>Comité de gouvernance des ressources informatiques</u>

Il n'y a rien à signaler.

6.7 Comité des ressources éducatives

Il n'y a rien à signaler.

7. <u>Présentation ou information au conseil d'administration</u>

Il n'y a rien à signaler.

8. Agenda de consentement

Il n'y a rien à signaler.

9. <u>Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)</u>

Il n'y a rien à signaler.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1 <u>Modification du calendrier scolaire de la formation générale des</u> jeunes 2022-2023

ATTENDU l'adoption du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023 lors de la séance du conseil d'administration du 22 février 2022 (CA-0248-02-22);

ATTENDU qu'une modification a dû être effectuée dans le calendrier scolaire suite à certaines adaptations apportées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU que l'année scolaire sera divisée en trois étapes au lieu de deux comme précédemment à la pandémie;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 9 mai 2022, et ce, en vertu de l'article 193, 7^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion (CCG) en date du 10 mai 2022;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon en date du 13 mai 2022;

ATTENDU les commentaires reçus;

Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon – SELH (CSQ)

« Nous notons que le projet de calendrier scolaire modifié du secteur jeunes est conforme à la clause 8-4.02.02 de l'entente locale. »

Comité de parents

« QUE la modification au calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023 soit acceptée en proposant que la journée pédagogique du 9 janvier 2023 soit déplacée au 23 décembre 2022. »

En conséquence,

CA-0290-05-22

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la modification apportée au calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023;

QUE le Centre de services scolaire refuse la modification proposée par le comité de parents compte tenu de la journée pédagogique du 9 janvier qui ne peut être déplacée vu les besoins de concertation et de planification de l'équipe-école pour la reprise des activités éducatives au retour du congé des Fêtes.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. <u>Prochaine séance</u>

La prochaine réunion régulière aura lieu le 28 juin 2022, à 18 h 30, à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

13. <u>Évaluation de la rencontre</u>

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

14. <u>Levée de la séance</u>

CA-0291-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉ

Le président,	La secrétaire générale,
Marc Tremblay	Annie Tremblav, avocate